

DOLÉANCE #2

NOUS VOULONS MIEUX RÉPARTIR LE TRAVAIL

RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL SANS RÉDUCTION DU SALAIRE

DOLÉANCE #2

NOUS VOULONS MIEUX RÉPARTIR LE TRAVAIL

Selon la DARES (cellule statistique du ministère du travail), c'est près de 350 000 emplois qui ont été créés par le passage aux 35 heures par semaine de 1998 à 2002. Par le passé, la diminution du temps de travail a donc bien permis la création d'emplois. De plus, « *si les lois Aubry [les 35h] avaient été appliquées à l'ensemble des salariés du secteur privé, elles auraient créé les 700 000 emplois prévus et le nombre de chômeurs aurait reculé d'un demi-million* » (Collectif Roosevelt). Alors que la population active (l'ensemble des personnes qui exercent ou qui cherchent à exercer une activité professionnelle rémunérée) ne cesse de croître (22 millions en 1974 contre 28,6 en 2014, selon l'INSEE), il est nécessaire de poursuivre les efforts en ce sens.

De plus, la réduction du temps de travail est bénéfique à la productivité des employé·e·s.

Cette diminution ne doit pas s'accompagner d'une réduction de nos qualités de vies, c'est pourquoi la JOC défend le maintien du salaire. Par cette doléance, **la JOC soutient toute action qui vise à réduire le nombre d'heures de travail sans réduction du salaire.**

RÉPARTITION DES GAINS ENTRE
PATRON·NE·S ET SALARIÉ·E·S
ENCADREMENT DES DIVIDENDES
EN PROPORTION DES BÉNÉFICES DE
L'ENTREPRISE POUR FAVORISER LE RETOUR
DIRECT DE CE QUE L'ON A PRODUIT

DOLÉANCE #3

NOUS VOULONS MIEUX RÉPARTIR LE TRAVAIL

Malgré une augmentation très forte de la richesse, les travailleur·euse·s n'en ont pas profité. Entre 1975 et 2010, le PIB français (Produit Intérieur Brut : l'ensemble des richesses produites dans un pays) est passé de 236,6 à 1998,5 milliards. Sur la même période, la part de la rémunération du travail (salaires et avantages) dans le revenu national total (PIB, salaires, et revenus financiers) est passée de 67,3% à 57,3%.

Forte de ce constat, **la JOC défend une répartition équitable des bénéfices car les travailleur·euse·s ont de la valeur et méritent de recevoir une partie de ce qu'ils ont contribué à produire.** Cela doit aussi passer par un encadrement des dividendes (rémunération des investisseur·euse·s, dont les actionnaires) en proportion des bénéfices de l'entreprise.

DOLÉANCE #4

NOUS VOULONS MIEUX RÉPARTIR LE TRAVAIL

DIMINUER L'ÂGE
DE DÉPART
À LA RETRAITE

DOLÉANCE #4

NOUS VOULONS MIEUX RÉPARTIR LE TRAVAIL

Le système de retraite français est un système qui permet de s'arrêter de travailler à un certain âge, tout en continuant à percevoir un revenu, appelé « pension ». Le système des retraites en France est basé sur la solidarité intergénérationnelle : cela veut dire que le montant total des cotisations versées chaque année, par celles et ceux qui travaillent, sert à payer les pensions des retraité·e·s, la même année. C'est un transfert direct des générations en activité vers les générations à la retraite.

Dans un contexte de chômage de masse, repousser l'âge de départ à la retraite augmente encore la difficulté des jeunes à trouver un emploi et des seniors à s'y maintenir. En JOC, nous continuerons de lutter pour la dignité des personnes qu'elles soient en emploi ou à la retraite. **La diminution de l'âge de départ à la retraite doit ainsi se faire sans la diminution de la qualité de vie de tou·te·s.**

RENFORCER LES CRITÈRES POUR LIMITER
LES LICENCIEMENTS ÉCONOMIQUES,
EN PARTICULIER POUR LES ENTREPRISES
QUI FONT DES BÉNÉFICES

DOLÉANCE #5

NOUS VOULONS MIEUX RÉPARTIR LE TRAVAIL

Depuis le 1^{er} décembre 2016, le Code du travail a intégré deux nouvelles causes qui facilitent le licenciement pour des raisons économiques mais n'empêchent pas, voire favorisent les licenciements dits « boursiers » : licenciements collectifs pour motif économique au profit des actionnaires alors que l'entreprise est en bonne santé financière. Ainsi, au-delà de dénoncer ces licenciements indignes, la JOC souhaite **remettre l'humain au cœur de notre société.**

C'est pourquoi nous défendons le maintien des emplois et nous luttons contre la privation d'emploi et pour un devoir d'embauche chaque fois que l'activité le permet, au sein de toute entreprise bénéficiaire. **Il est donc nécessaire de renforcer les critères et les moyens de contrôles pour limiter les licenciements abusifs.**

REMETTRE AU CENTRE L'HUMAIN, ALLER
AU-DELÀ DES DIFFICULTÉS DE CHACUN·E,
SANS EXCLURE LES PERSONNES,
NOTAMMENT EN SITUATION DE HANDICAP

DOLÉANCE #6

NOUS VOULONS MIEUX RÉPARTIR LE TRAVAIL

Le chômage de masse permet à certaines entreprises d'user de chantage au licenciement pour imposer des contrats de plus en plus courts et de plus en plus précaires. Nous, jeunes, sommes contraint·e·s d'accepter cette précarité pour survivre au quotidien.

A la JOC, nous croyons que l'humain n'a pas à s'adapter au travail mais bien le travail à l'humain. C'est pourquoi **nous souhaitons que soit renforcée toute forme d'adaptation du travail dans le respect de la dignité de tou·te·s en tenant compte de la diversité des travailleur·euse·s et des discriminations qu'ils·elles subissent.**

ADAPTER LA CHARGE
DE TRAVAIL AU TEMPS
DE TRAVAIL

DOLÉANCE #7

NOUS VOULONS MIEUX RÉPARTIR LE TRAVAIL

Le stress au travail est à l'origine de pathologies telles que les troubles musculo-squelettiques et lombalgies, maladies cardio-vasculaires, dépressions... Le stress touche 4 salarié-e-s sur 10 avec pour cause principale l'organisation du travail dans 41% des cas (enquête de 2009 menée par l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail et de Consumer Science & Analytics, ANACT/CSA).

Selon l'enquête JOC de 2016, pour 40% des jeunes, un emploi digne est un emploi qui laisse du temps pour vivre autre chose.

Nous voulons notamment pouvoir apporter notre contribution à la vie de la cité en nous engageant

aussi en dehors du travail. D'autant plus que 3 jeunes sur 5 sont prêts à s'engager pour une cause qui leur tient à cœur (enquête JOC, 2013).

La JOC réaffirme sa volonté de défendre l'humain. Que ce soit le travail qui s'adapte à l'humain et non l'inverse. Dans ce sens, **nous revendiquons une diminution du temps de travail accompagnée d'une diminution des tâches pour chaque individu**. Par cette doléance la JOC défend les mesures favorisant la création d'emploi digne. **Nous luttons ainsi pour la suppression des heures supplémentaires dues à une surcharge de travail, afin d'adapter la charge de travail au temps de travail.**

DOLÉANCE #8

NOUS VOULONS MIEUX RÉPARTIR LE TRAVAIL

POUR L'ÉGALITÉ
FEMME / HOMME AU TRAVAIL

DOLÉANCE #8

NOUS VOULONS MIEUX RÉPARTIR LE TRAVAIL

Quel que soit notre sexe, le travail est pour nous source d'épanouissement, de stabilité et de protection contre les galères de la vie. Nous voulons qu'il nous permette de construire nos projets de vie (fonder une famille, bâtir un projet personnel ou professionnel, ...).

Dans l'article premier de la Constitution de 1958 « La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ». Pour autant cet article ne semble pas empêcher toutes les discriminations dont les femmes sont encore victimes.

A travers cette doléance, **la JOC défend le droit pour toutes les femmes d'entrer dans le monde du travail, avec des choix de métiers non-genrés, une protection de l'évolution de leur carrière et l'égalité salariale (à travail égal, salaire égal).**

RÉDUIRE LES ÉCARTS
ENTRE LES PLUS BAS
ET LES PLUS HAUTS SALAIRES

DOLÉANCE #9

NOUS VOULONS REPENSER NOS MANIÈRES DE TRAVAILLER

Chez les salariés du privé, « *En 2007, les 1% les mieux payés perçoivent un salaire brut supérieur à 124 000 euros soit 133 000 personnes qui touchent en moyenne 215 000 euros par an, soit 7 fois le salaire moyen de l'ensemble des salariés à temps complet du privé* », selon l'INSEE.

Aujourd'hui, nous sommes contraint·e·s d'accepter la précarité pour survivre au quotidien. Pire, nous sommes mis·es en concurrence avec nos frères et sœurs travailleur·euse·s dans le monde. Nous sommes de plus en plus éloigné·e·s du statut stable et protecteur du travail. Il est difficile de vivre dans la dignité puisque nous avons des moyens financiers limités.

Pourtant en JOC, le travail est pour nous source d'épanouissement, de stabilité et de protection contre les galères de la vie. Il est censé améliorer nos conditions de vies.

Nous exigeons une justice sociale par une véritable équité salariale. C'est pourquoi la JOC revendique une augmentation des plus bas salaires ainsi qu'un plafonnement des plus hauts salaires.

POUR QUE L'EXPÉRIENCE DU TERRAIN
DU·DÉ LA TRAVAILLEUR·EUSE SOIT
PRISE EN COMPTE, NOTAMMENT DANS
L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET DANS
LE PARCOURS PROFESSIONNEL AU SEIN
DE L'ENTREPRISE

DOLÉANCE #10

NOUS VOULONS REPENSER NOS MANIÈRES DE TRAVAILLER

Aujourd'hui, il est difficile de valoriser nos expériences pour évoluer professionnellement car ce sont les diplômes qui priment. Les dispositifs comme la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) restent très méconnus, peu accessibles, avec des démarches compliquées. Nous sommes trop souvent relégué·e·s à des rôles d'exécutant·e·s, semblables à des machines, exclu·e·s de l'organisation de notre propre travail. Aujourd'hui, l'organisation du travail n'appartient plus aux travailleur·euse·s mais à une minorité de décideur·euse·s. C'est pourquoi, il est difficile pour nous de mettre à profit nos compétences et ce que nous sommes, et de participer activement à l'organisation du travail. Trop souvent,

nos savoir-faire sont mis de côté alors que nos parcours sont porteurs de richesses qui ne demandent qu'à s'exprimer.

Pour la JOC, un travail digne est un travail où l'on est considéré·e et épanoui·e. En ce sens, **nous militons pour que nos expériences de terrain soient prises en compte dans l'organisation du travail et dans notre parcours professionnel en entreprise.**

INTERDIRE LES TECHNIQUES DE PRESSION
SUR LE·A TRAVAILLEUR·EUSE VISANT
À AUGMENTER À TOUT PRIX LA CADENCE
DE PRODUCTION

DOLÉANCE #11

NOUS VOULONS REPENSER NOS MANIÈRES DE TRAVAILLER

Le stress au travail touche 4 salarié·e·s sur 10 (enquête de 2009 menée par l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail et de Consumer Science & Analytics, ANACT/CSA). 31% des causes de stress au travail sont dues au harcèlement par la hiérarchie. Le monde du travail ne fait pas de cadeau aux travailleur·euse·s ! Face au chômage de masse et à la peur de la précarité, nous acceptons les conditions indignes qui nous sont imposées au travail : non-respect de nos droits, pénibilité, surcharge de travail, isolement... pour répondre aux exigences de rentabilité et de compétitivité de l'entreprise.

Au contraire, à la JOC, nous pensons que le travail doit être source d'épanouissement. En effet, nous y développons des valeurs telles que l'amour du travail bien fait mais aussi la force du travail collectif.

Il est donc indispensable de mettre fin à toutes les techniques de pression qui entravent la vie des salarié·e·s et le travail des femmes et des hommes. La JOC veut défendre le droit au bien-être au travail en adaptant la quantité de travail aux horaires et aux rythmes de chacun·e.

APPLIQUER LE CODE DU TRAVAIL EN
RENFORÇANT LES ORGANES DE CONTRÔLE
AU SERVICE DU·DE LA TRAVAILLEUR·EUSE
(COMITÉ D'ENTREPRISE, DÉLÉGUÉ·E DU PERSONNEL,
CHSCT, SYNDICATS, INSPECTION DU TRAVAIL)

DOLÉANCE #12

NOUS VOULONS REPENSER NOS MANIÈRES DE TRAVAILLER

Force est de constater la diminution des services de contrôle pour la mise en application du code du travail. Les entreprises profitent de cette situation. En effet, l'augmentation des pratiques illégales telles que : le harcèlement, les heures supplémentaires non payées, le travail dissimulé ou encore des lieux de travail inadaptés, prouvent une négligence de l'Etat. Sans contrôle, pas de justice !

C'est la raison pour laquelle, **la JOC lutte pour que des moyens humains et financiers soient mis en œuvre pour répondre aux carences grandissantes vis-à-vis des services de protection des travail-**

leur·euse·s : comité d'entreprise, délégué·e du personnel, Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), syndicats, inspection du travail. Il est temps de punir les entreprises hors la loi et toutes celles qui détruisent la vie des travailleur·euse·s afin de rétablir une véritable justice sociale. La JOC par son action veut sensibiliser les jeunes à agir pour la protection des travailleur·euse·s, notamment par l'engagement dans les instances représentatives.

FAVORISER LA PARTICIPATION
DES SALARIÉ·E·S À LA PRISE DE DÉCISION
DANS L'ENTREPRISE

DOLÉANCE #13

NOUS VOULONS REPENSER NOS MANIÈRES DE TRAVAILLER

Trop souvent, nous sommes relégué·e·s à de simples rôles d'exécutant·e·s. Il n'est pas normal que les travailleur·euse·s aient une place infime voire inexistante dans la prise de décision en entreprise. Pourtant, c'est par notre travail que rayonne l'activité de l'entreprise.

Le pape François rappelle dans son discours à Cagliari, que c'est le « *système économique qui a au centre une idole qui s'appelle l'argent. Et Dieu a voulu qu'au centre du monde, il n'y ait pas une idole mais l'Homme, l'homme et la femme, qui fassent avancer le monde par leur travail* ».

A la JOC, nous sommes convaincu·e·s que le travail digne doit procurer épanouissement et considération. Par notre action, **nous voulons permettre aux salarié·e·s de trouver une place majeure en entreprise. Il faut donc favoriser la prise de responsabilité et de décision pour et par les travailleur·euse·s.**

POUR UN ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE
ET PROFESSIONNEL PERSONNALISÉ
GARANTI PAR L'ÉTAT TOUT AU LONG
DE LA VIE, PAR DES PROFESSIONNEL·LE·S
FORMÉ·E·S

DOLÉANCE #14

NOUS VOULONS REPENSER NOS MANIÈRES DE TRAVAILLER

Concernant leur orientation, les jeunes dénoncent que le manque d'informations (31%) et le manque d'accompagnement (22%) sont les deux principales difficultés rencontrées (enquête JOC, 2012). Les jeunes sont trop souvent seul·e·s et non accompagné·e·s face à la recherche et à la maîtrise de l'information, à l'orientation et à l'insertion.

De 13 à 30 ans, nous sommes les plus en difficultés pour entrer dans le monde du travail. Si le chômage des jeunes avoisine les 23% sur tout le territoire, pour nous et nos copain·ine·s en quartiers populaires, le chômage atteint 45% (INSEE, 2012). Et lorsque nous

avons enfin le sésame, le fameux contrat qui nous permet de mettre un pied au travail, nous sommes souvent confronté·e·s à l'instabilité et à la précarité.

La JOC veut se battre pour que **les jeunes puissent bénéficier d'un parcours individualisé, sécurisé et de qualité garanti par l'Etat**, et ce tout au long de la vie. De la même manière, **nous voulons un suivi et un accompagnement assurés par des professionnel·le·s formé·e·s sur les évolutions des formations, des métiers et du monde du travail.**

DOLÉANCE #15

NOUS VOULONS REPENSER NOS MANIÈRES DE TRAVAILLER

POUR UN DROIT À LA FORMATION
TOUT AU LONG DE LA VIE

DOLÉANCE #15

NOUS VOULONS REPENSER NOS MANIÈRES DE TRAVAILLER

Seulemeⁿt 1 jeune sur 3 considère qu'il est facile de changer de métier ou de formation au cours de sa vie. La difficulté à changer est d'autant plus vraie pour les jeunes qui sont déjà dans le monde du travail (50% des salarié·e·s du secteur public ou privé).

De plus, 2 jeunes sur 3 déclarent avoir rencontré des obstacles dans la construction de leur avenir professionnel. Parmi celles et ceux qui n'en rencontrent pas, une majorité de jeunes issu·e·s des milieux aisés (« 30% d'enfants de patrons et 28% d'enfants de cadres » - enquête JOC, 2012).

Nous voulons « réduire les inégalités entre les jeunes en ouvrant plus largement à chaque jeune, quelles que soient les ressources de ses parents, le choix d'un parcours de formation. Beaucoup trop de jeunes renoncent à s'engager dans certaines filières pour des raisons financières » (plateforme Big-Bang des politiques jeunesse, 2012).

Nous militons ainsi pour un droit à la formation tout au long de la vie, garanti par l'Etat. Ce droit doit s'appliquer dès l'entrée dans le système scolaire. Chaque jeune se verra attribuer un crédit d'années de formation équivalent à la durée moyenne d'études en France.

POUR QUE LA FORMATION
DES NOUVEAUX·ELLES ARRIVANT·E·S
DANS L'ENTREPRISE SOIT NOURRIE
PAR L'APPORT DE LEURS PAIRS
PLUS EXPÉRIMENTÉ·E·S

DOLÉANCE #16

NOUS VOULONS REPENSER NOS MANIÈRES DE TRAVAILLER

L'individualisme s'est installé au point de nous faire croire que nous sommes des personnes isolées. Pour nous, le collectif et la solidarité ne sont pas de simples mots. Ce sont des actes essentiels et souvent vitaux pour nous permettre de garder la tête hors de l'eau. Ce sont ces valeurs vécues qui nous rendent plus fort·e·s au quotidien et qui nous permettent d'agir pour faire respecter notre dignité.

Nous militons pour que des moyens soient mis en œuvre permettant à chaque nouveau·elle travail-

leur·euse d'être en partie formé·e grâce à l'apport des plus expérimenté·e·s occupant le même type de poste. Ce lien doit être réciproque car les nouveaux·elles arrivant·e·s apportent eux aussi un regard neuf, de nouvelles connaissances et pratiques. Par cette doléance, **la JOC revendique la force de l'éducation populaire au service du progrès social ainsi que l'émancipation individuelle et collective.**

PERMETTRE DES RENCONTRES D'ÉCHANGE
SUR LA VIE DE L'ENTREPRISE À L'INITIATIVE
DES TRAVAILLEURS·EUSES POUR FAVORISER
UNE COHÉSION D'ÉQUIPE DANS UN CLIMAT
DE CONFIANCE

DOLÉANCE #17

NOUS VOULONS REPENSER NOS MANIÈRES DE TRAVAILLER

Les relations au travail sont primordiales pour les jeunes afin de garantir la cohésion d'équipe. La JOC veut proposer aux jeunes, dans la continuité de leur histoire, de cheminer dans une dimension collective et solidaire. Nous voulons devenir acteur·trice·s de nos vies, de la société, revendiquer et agir pour une transformation sociale.

Pour la JOC, **il est important que chaque jeune puisse partager ce qui le·a rend heureux·se, ce qui le·a fait grandir, mais aussi les situations qu'il·elle**

subit et les injustices dont il·elle est témoin. Des lieux doivent être créés où les travailleur·euse·s pourront exprimer ce qu'ils·elles vivent, où ils·elles pourront être écouté·e·s et se mettre à l'écoute.

En ce sens, **la JOC veut instaurer ces lieux de rencontres et d'échanges sur la vie de l'entreprise à l'initiative des travailleur·euse·s. Les syndicats pourront se saisir de ces occasions pour entendre ce qui se vit dans l'entreprise. Ces rencontres serviront la cohésion d'équipe.**

PERMETTRE AUX JEUNES DE CONSTRUIRE
UN CHOIX D'ORIENTATION ÉPANOUISSANT
PAR UNE DÉCOUVERTE DES MÉTIERS À
PARTIR DU SECONDAIRE ET AINSI FACILITER
LEUR INSERTION PROFESSIONNELLE

L'insertion des jeunes dans le monde du travail reste laborieuse. Les difficultés commencent dès le choix de notre orientation. Les jeunes aujourd'hui sont peu conseillé·e·s et mal accompagné·e·s dans leur orientation. Déjà en 2005, l'enquête JOC montrait que 46% des jeunes regrettent leurs choix d'orientation. Par ailleurs en 2010, les jeunes déclaraient être influencé·e·s dans ces choix par les parents (68%) et les enseignant·e·s (39%).

Les filières professionnelles et technologiques restent marquées par des préjugés. Dans ces mêmes filières, certaines formations sont méconnues ce qui nous empêche de nous y intéresser. Nous sommes perdu·e·s dans le labyrinthe de l'orientation.

La JOC veut permettre aux jeunes, à partir du secondaire, de construire un choix d'orientation

épanouissant notamment par une découverte des métiers. Cette dernière exige l'accompagnement de chaque jeune par des professionnel·le·s de l'orientation. Dans le cadre d'une découverte des métiers en entreprise, un·e tuteur·trice qualifié·e doit être nommé·e au sein de l'entreprise d'accueil et son activité doit être adaptée à sa responsabilité. Il·elle mettra le·a jeune en lien avec des professionnel·le·s de plusieurs corps de métiers.

Pour éviter les risques d'emploi déguisé, l'Etat doit définir le statut, les droits, les devoirs et la fonction des jeunes lors cette période de découverte, notamment dans le cas de jeunes mineur·e·s.

POUR L'ACCÈS DE TOU·TE·S À UN EMPLOI DIGNE

DOLÉANCE #1

Nous, les jeunes, sommes les plus en difficultés pour entrer dans le monde du travail. Si le chômage des jeunes avoisine les 23% sur tout le territoire, pour nous et nos copain·ine·s en quartiers populaires, le chômage atteint 45% (INSEE, 2012). Et lorsque nous avons enfin le sésame, le fameux contrat qui nous ouvre les portes du monde du travail, nous sommes souvent confronté·e·s à l'instabilité et à la précarité. Nos premiers pas dans le monde du travail sont trop souvent marqués par un combat pour survivre au quotidien, ne nous laissant pas la possibilité de mener nos projets de vie. Pour nous en JOC, le travail est source d'épanouissement, de stabilité et de protection contre les galères de la vie. Nous voulons qu'il nous permette de construire nos projets de vie (fonder une famille, bâtir un projet personnel et/ou professionnel, ...). Nous y développons de vraies valeurs : l'amour du travail bien fait et le sens du collectif.

Nous voulons permettre à chaque jeune d'avoir les moyens de construire librement son avenir. Pour nous, chaque action pour réduire le chômage doit être accompagnée d'une réflexion globale sur le monde du travail incluant chacun·e d'entre nous. A la JOC, nous avons fait le choix de nous nommer « privé·e·s d'emploi » car nous considérons que nous sommes privé·e·s d'un droit fondamental : l'accès à un emploi digne.

Nous voulons agir pour que soit reconnu le terme « privé·e·s d'emploi » dans la société et lutter contre le chômage de masse. C'est par une mobilisation massive que nous pourrons y arriver et remettre la dignité humaine au centre de notre société.

FAVORISER LA COMMUNICATION ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

DOLÉANCE #19

NOUS VOULONS FACILITER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

Les Conseiller·e·s d'Orientation Psychologues (COP) ont une influence sur seulement 15% des jeunes (enquête JOC, 2010). Et selon les jeunes, ils·elles sont peu disponibles, pas assez présent·e·s avec des moyens humains limités. A raison de 2 à 5 établissements scolaires, le·a COP suit en moyenne 1500 élèves par an (ONISEP).

Pour garantir un accompagnement durable, complet et de qualité auprès de chaque jeune, il est indispensable que les acteur·rice·s de l'insertion professionnelle (organismes d'insertion professionnelle, acteurs économiques et associatifs)

puissent être en lien sur leur territoire et mieux communiquer entre eux. Des rencontres régulières devront être organisées pour leur permettre de suivre l'actualité locale et les besoins du monde du travail. Cette expertise territoriale devra nourrir les trois phases structurant le travail des COP auprès de chaque jeune : informer, orienter et accompagner.

PERMETTRE AUX JEUNES D'AVOIR ACCÈS
À UN RÉSEAU POUR ÊTRE SOUTENU·E·S
EN CAS DE QUESTIONS OU DE DIFFICULTÉS
DANS LEUR INSERTION PROFESSIONNELLE

DOLÉANCE #20

NOUS VOULONS FACILITER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

Seuls 65% des jeunes vivant en quartiers populaires affirment que les informations et connaissances dont il·elle·s disposent leur ont ouvert des portes, c'est près de 10 points de moins que les jeunes vivant en centre-ville (74% - enquête JOC, 2010). Les inégalités entre jeunes des quartiers populaires et les autres sont très fortes concernant l'accès aux personnes et aux lieux ressources qui leur permettraient de s'informer ou de partager leurs difficultés d'accès au monde du travail.

Afin de lutter contre ces inégalités de réseau, des rencontres régulières avec des professionnel·le·s, militant·e·s syndicaux·ales et associatif·ve·s doivent être garanties dans les lieux d'aide à l'insertion professionnelle des jeunes. Ces initiatives permettent d'élargir le réseau professionnel des jeunes et de connaître les lieux pouvant les aider en cas de questions ou de difficultés dans le monde du travail.

AVOIR UNE FORMATION AUX DROITS DU TRAVAIL DÈS LE SECONDAIRE

Les jeunes sont en position de faiblesse dans le rapport de force du monde du travail qui les pousse à tout accepter sans même avoir droit à la parole ou sans oser la prendre. La méconnaissance de leurs droits par les jeunes est une problématique les empêchant de peser et de lutter contre des conditions de travail indignes. Pour 69% des jeunes interrogé·e·s par la JOC (enquête 2013), c'est l'Éducation Nationale qui doit former aux droits du travail.

La JOC milite pour une formation obligatoire sur les droits et devoirs des travailleur·euse·s. **Cette formation doit être mise en œuvre pour chaque jeune dès la fin du collège, au lycée, en CFA, études supérieures et tout au long de la vie active. Toute formation proposée doit être adaptée aux publics**

concernés. Elle doit également permettre d'apprendre à connaître les services disponibles en termes d'emploi (Missions locales, Pôle emploi...), de formation (CIF, CPA et VAE...), de santé (mutuelles, sécurité sociale) et de démarches administratives.

Cette formation doit être préparée en commission par une équipe de professionnel·le·s spécialisé·e·s dans ces domaines (syndicats, partenaires publics, associations...), en lien avec un projet pédagogique d'établissement. Les enseignant·e·s qui sont au quotidien au contact des jeunes dans le système scolaire doivent avoir une bonne connaissance des services d'accompagnement pour orienter les jeunes vers le service le plus pertinent pour eux·elles.

POUR UNE MEILLEURE RECONNAISSANCE
DES ATOUTS DES JEUNES DÈS LEUR
PREMIÈRE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

DOLÉANCE #22

NOUS VOULONS FACILITER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

Afin de lutter contre les facteurs d'inégalités à l'embauche, il est impératif de permettre à tout jeune de rentrer dans le monde du travail et de se créer son propre parcours professionnel. Les jeunes sont une richesse et une force dont la société ne doit pas se priver.

Nous voulons que chaque parcours soit valorisé. Pour agir en ce sens et garantir une égalité de tou·te·s lors des candidatures à l'embauche, nous voulons supprimer les critères d'expériences sur les annonces de recrutement. **Les entreprises doivent s'engager à former les nouveaux·elles arrivant·e·s pour leur permettre d'y prendre pleinement leur place.** Par cette action, nous voulons favoriser l'échange de savoirs entre les plus ancien·ne·s et ces nouveaux·elles arrivant·e·s.

AVOIR LE DROIT À L'ERREUR,
LE DROIT DE SE CHERCHER
ET DE CONSTRUIRE SA VIE

DOLÉANCE #23

NOUS VOULONS FACILITER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

Nous sommes dans une société où la recherche d'efficacité et de rentabilité sont permanentes et contribuent à une forme d'élitisme. Nous savons que la construction de notre vie peut être faite d'expériences, de réussites et d'erreurs alors que nous sommes poussé·e·s à construire un parcours parfait du premier coup. Peu de jeunes se sentent en confiance pour aborder leurs difficultés et leurs interrogations concernant l'entrée dans le monde du travail.

La logique de rentabilité imposée aux travailleur·euse·s pousse les jeunes à accepter n'importe quel travail à n'importe quelles conditions. Cela ne

laisse plus la possibilité de se construire un vrai projet professionnel tout au long de sa vie. Nous devrions tou·te·s avoir le droit à l'erreur et à plusieurs chances.

Nous voulons plus de liberté pour permettre aux jeunes de se chercher et de construire leur vie. Nous revendiquons ainsi le droit à l'erreur dans notre parcours professionnel car quels que soient les résultats, ces expériences nous aident à bâtir notre avenir : elles font partie de notre apprentissage.

FACILITER LES PASSERELLES
ENTRE TOUTES LES FILIÈRES
(PROFESSIONNELLE, GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE) ET AU
SEIN DE CHACUNE D'ELLES

DOLÉANCE #24

NOUS VOULONS FACILITER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

A la JOC, nous sommes convaincu·e·s que toutes les filières qu'elles soient professionnelles, générales ou technologiques permettent la construction d'un projet de vie. Nous voulons combattre l'idée reçue qu'une filière soit plus valorisante qu'une autre en matière de débouchés et de réussite sociale.

Pour permettre à chaque jeune de se créer son propre parcours en fonction de ses aspirations, il est indispensable de faciliter les passerelles entre chaque filière mais également entre les formations d'une même filière. Les liens entre les organismes d'orientation et d'insertion ainsi que les établissements de formation doivent être renforcés. Les jeunes doivent être accompagné·e·s pour bénéficier d'un maximum d'informations afin de faciliter ces passerelles et valoriser leurs parcours précédents.

POUR QUE CHAQUE JEUNE
ACCÈDE À UN EMPLOI DIGNE
SANS ÊTRE DISCRIMINÉ·E

DOLÉANCE #25

NOUS VOULONS FACILITER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

Nous voulons que chaque jeune puisse avoir les mêmes chances à l'entrée dans le monde du travail. Les jeunes des quartiers populaires qui subissent le plus le chômage (45% contre pas moins de 23% pour tous les jeunes selon l'INSEE, 2012) sont également les premiers à subir les pratiques discriminatoires.

Il faut renforcer le contrôle et les sanctions pour supprimer ces pratiques. Il est donc important que chacun·e soit sensibilisé·e à l'illégalité de toutes formes de discriminations et à lutter contre elles.

Des formations aux droits, aux outils et aux acteur·trice·s pour détecter et agir en cas de discrimination doivent être assurées pour tou·te·s : des postulant·e·s aux recruteur·trice·s. Cela nécessite également la mise en réseau et le travail collaboratif entre tous les acteur·trice·s luttant contre chaque forme de discrimination.

POUR UN LIBRE ACCÈS
AU NUMÉRIQUE ET À SA MAÎTRISE
PAR TOU·TE·S LES JEUNES

DOLÉANCE #26

NOUS VOULONS FACILITER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

Plus de 10 millions de personnes en France n'ont pas accès à Internet, soit 15 % de la population. Ce taux atteint 25 % pour les plus démunie-s (foyers dont les revenus médians sont d'environ 1 200 euros mensuels) et 43 % pour les non-diplômé-e-s (Observatoire des inégalités, 2016). Il est faux de croire que l'image de la jeunesse connectée soit la réalité de tou·te·s. Les jeunes ont souvent difficilement accès aux informations liées à leurs droits. Ne maîtrisant pas ces droits, nous avons alors des difficultés à les faire valoir.

La JOC revendique l'égalité d'accès à l'information et les moyens pour chacun·e d'en faire l'analyse. Cela passe notamment par la maîtrise des outils numériques par tou·te·s. Cette lutte contre l'inégalité d'accès au numérique doit s'accompagner d'un service local facilement accessible à tou·te·s et assuré par des professionnel·le·s.

DOLÉANCE #27

NOUS VOULONS REPENSER NOTRE SYSTÈME ÉCONOMIQUE

POUR UN REVENU DIGNE
TOUT AU LONG DE LA VIE AFIN DE MIEUX
RÉPARTIR LES RICHESSES

DOLÉANCE #27

NOUS VOULONS REPENSER NOTRE SYSTÈME ÉCONOMIQUE

Il n'est pas normal que les jeunes se sentent coupables de ne pas avoir d'emploi alors que c'est la société qui ne répond pas aux droits des citoyen·ne·s, car selon le Préambule de la Constitution de 1946 : « *Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage* ». Si la JOC défend fortement l'accès de tou·te·s à un emploi digne, avoir la garantie d'un revenu digne s'inscrit aussi dans un droit universel à la dignité pour tou·te·s.

Le revenu digne est l'ensemble des ressources perçues, (salaires, indemnités, allocations, revenus du patrimoine et du capital...) réparties de manière équitable entre chaque individu pour vivre dignement.

Nous souhaitons avant tout que chaque jeune puisse accéder à un travail stable et protecteur. Nous revendiquons également une garantie par l'Etat d'une meilleure répartition des richesses en renforçant notre système de protection sociale basé sur la redistribution et la solidarité, en particulier lors des périodes de changement de statut et tout au long de la vie.

MIEUX RÉPARTIR LE TRAVAIL
POUR UNE REDISTRIBUTION
PLUS JUSTE DES RICHESSES

DOLÉANCE #28

NOUS VOULONS REPENSER NOTRE SYSTÈME ÉCONOMIQUE

Selon le programme des Nations Unies pour le développement : 2,8 milliards de personnes, soit près de la moitié de la population mondiale, vivent avec moins de 2 dollars par jour. Alors que le patrimoine des 1% les plus riches dépasse celui des 99% restants, il est plus que temps de partager les richesses. Dans un monde en mutation, il est souvent dit qu'il faut repenser nos manières de travailler. Il est nécessaire de s'assurer que les jeunes ne soient pas encore une fois mis au banc de cette société. En effet, 23% sont privé·e·s d'emploi sur tout

le territoire. Pour nous et nos copain·ine·s en quartiers populaires, il atteint 45%.

L'entrée de tou·te·s dans le monde du travail garantira la répartition entre tou·te·s des richesses liées au travail. Ainsi l'Etat, en tant que premier employeur, doit être le premier fournisseur d'emplois dignes et le garant que chaque individu accède à un emploi digne.

REMETTRE L'HUMAIN AU CŒUR DU TRAVAIL
EN RECENTRANT LE FONCTIONNEMENT
DE L'ENTREPRISE SUR ET PAR
LES SALARIÉ·E·S

DOLÉANCE #29

NOUS VOULONS REPENSER NOTRE SYSTÈME ÉCONOMIQUE

Le monde du travail se transforme, de nouveaux modes d'organisation du travail apparaissent, les métiers évoluent, notamment avec la transition numérique, énergétique et écologique. Cette transition devrait même permettre la création de nouveaux métiers. Par ailleurs, certains travailleur·euse·s revendiquent une place plus importante dans le travail : ils·elles souhaitent peser dans les décisions qui les concernent. A l'heure où plus de 90 % des embauches se font en Contrat à Durée Déterminée (CDD) sans compter toutes les embauches en CDI à temps partiel et tous les emplois dissimulés. Nous les jeunes, sommes contraint·e·s d'accepter la précarité

pour survivre au quotidien. Nous sommes de plus en plus éloigné·e·s du statut stable et protecteur du travail. Cette situation nous empêche de nous rassembler et de nous organiser pour avoir prise sur le fonctionnement de l'entreprise.

La JOC croit en la force du collectif et défend avant tout la dignité de chaque femme et homme dans nos choix de société. C'est pourquoi **la JOC souhaite favoriser l'émergence d'autres manières de gouvernance en entreprise qui remettent l'humain au centre : coopération, co-construction, ...**

METTRE LES TRAVAILLEUR·EUSE·S D'EUROPE
SUR UN PIED D'ÉGALITÉ
POUR LIMITER LA DÉLOCALISATION

DOLÉANCE #30

NOUS VOULONS REPENSER NOTRE SYSTÈME ÉCONOMIQUE

Au sein de l'Union Européenne, 123 millions de personnes courent un risque de pauvreté selon l'ONG Oxfam, soit un quart de sa population. Nous voulons dépasser la logique économique qui conduit l'Union Européenne dans ses choix. **La JOC entend lutter pour une Europe sociale et solidaire où les travailleur·euse·s ne sont pas mis·es en concurrence par les employeur·euse·s. Nous voulons un salaire minimum digne et une harmonisation fiscale** (une base commune de règles d'impôts) au sein de l'Union Européenne.

Ces objectifs ne seront atteints qu'en **luttant contre le dumping social** (mise en concurrence par les employeur·euse·s des travailleur·euse·s, entre les pays riches et les pays pauvres, où la main d'œuvre est moins chère). Cette lutte doit s'accompagner d'une **protection sociale et solidaire entre les pays d'Europe, portée par l'Union Européenne** à l'exemple du système de solidarité français. Ce combat doit par la suite se mener à l'échelle mondiale.

CRÉER DES LIEUX D'ÉCHANGES
ET DE DÉBATS ENTRE JEUNES ACTIF·VE·S
EUROPÉEN·NE·S POUR L'ÉMERGENCE
D'UNE ŒUVRE COMMUNE

DOLÉANCE #31

NOUS VOULONS REPENSER NOTRE SYSTÈME ÉCONOMIQUE

Pour s'inscrire dans une dynamique européenne commune, les jeunes doivent pouvoir mieux comprendre et connaître les institutions européennes et la situation des autres travailleur·euse·s européen·ne·s. La JOC revendique la création d'espaces de diffusion d'informations, d'échanges et de débats. **Nous voulons institutionnaliser et harmoniser ces lieux de rencontre pour favoriser l'émergence d'une œuvre commune.**

Dans cette dynamique, nous devons définir, ensemble, un seuil minimum de dignité européenne et agir pour une application effective dans chaque pays.

ÉTABLIR UNE DÉMOCRATIE POPULAIRE
DIGNE ET FRATERNELLE : EN DÉVELOPPANT
LES SERVICES PUBLICS, EN RETIRANT
LA CONCURRENCE DÈS L'ÉCOLE,
EN REMETTANT L'HUMAIN AU CENTRE

DOLÉANCE #32

NOUS VOULONS REPENSER NOTRE SYSTÈME ÉCONOMIQUE

En JOC, nous voulons participer à la construction d'**un monde Nouveau : plus juste et plus fraternel**. La JOC nous invite à nous intéresser à ce qui se passe dans la société, à prendre notre place. C'est une manière de vivre notre foi, une foi qui invite à bouger au quotidien.

Par cette doléance, nous rappelons aussi notre foi en la démocratie dans un esprit fraternel et de non-concurrence. Pour nous, il est vital de **cultiver cet esprit dès l'école** et par la participation de chacun·e à la vie de la cité. L'Etat doit **garantir et développer l'accès de tou·te·s aux services publics qui permettent une vie autonome et digne**.

LUTTER CONTRE L'IMAGE NÉGATIVE
VÉHICULÉE PAR LES MÉDIAS, LES FEMMES
ET HOMMES POLITIQUES SUR LES JEUNES,
NOTAMMENT SUR LES JEUNES MIGRANT·E·S
ET PRIVÉ·E·S D'EMPLOI, EN FAVORISANT
LEUR EXPRESSION

Pour 75% d'entre eux, les jeunes pensent qu'il·elle·s ne sont pas écouté·e·s et reconnu·e·s par la société (enquête JOC, 2011). Il·elle·s dénoncent par exemple le fait que les politiques ne les rencontrent que lors des campagnes électorales. Pourtant, la participation des jeunes à la vie de la cité et aux décisions qui impactent leurs vies reste, pour nous, un enjeu démocratique majeur.

C'est pour ces raisons que la JOC revendique une fin de la restriction d'âge sur l'ensemble des mandats représentatifs de la vie économique, sociale et ecclésiastique ; ainsi que l'interdiction du cumul des mandats en nombre et en durée.

Des espaces et des outils doivent être créés pour développer l'esprit critique, déconstruire les préjugés mais également favoriser l'expression des jeunes, notamment celle des jeunes migrant·e·s et privé·e·s d'emploi.

Enfin, des temps de rencontre doivent être organisés régulièrement entre jeunes et journalistes pour déconstruire les préjugés sur la jeunesse que peuvent véhiculer les médias et mettre en valeur sa richesse et sa diversité.

ETRE MIEUX FORMÉ·E ET INFORMÉ·E
SUR LES DROITS EN MATIÈRE DE SANTÉ
ET SUR LES DÉMARCHES POUR Y ACCÉDER

Le chômage de masse tue plus de 15 000 personnes par an en France et en précarise des millions (Inserm 2015). Aujourd'hui en France, entre 5 et 8 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté, c'est à dire, avec moins de 900 euros par mois. Ce sont autant de personnes qui chaque jour ne peuvent accéder aux soins. Le manque d'informations et la méconnaissance de ses droits sont un frein important qui empêche de s'occuper de sa santé.

Pour la JOC, tou·te·s les jeunes doivent pouvoir accéder aux informations concernant leur santé, et cela passe notamment par la distribution à tou·te·s d'un kit santé sur tout le territoire.

Tou·te·s les jeunes qui en ont besoin doivent pouvoir automatiquement bénéficier des dispositifs tels que la CMU-C (Couverture Maladie Universelle-Complémentaire), l'ACS (Aide au paiement d'une Com-

plémentaire Santé) ou l'AME (Aide Médicale d'Etat) visant à faciliter leur accès aux soins.

La prévention doit être renforcée sur toutes les questions de santé liées aux difficultés d'accès à l'information et au non-recours aux soins. La Loi de 2001 sur l'éducation à la sexualité dans les établissements scolaires devra être appliquée. Cette loi sera par la suite enrichie par tou·te·s les acteur·trice·s qui travaillent à faciliter l'accès des jeunes aux soins.

Plus de moyens humains et financiers doivent être alloués à la prévention, avec des acteur·trice·s formé·e·s au sein du monde associatif, de la médecine scolaire, universitaire et du travail afin d'éviter les discours moralisateurs ou culpabilisants. Des actions de sensibilisation doivent également être mises en place par des jeunes, pour les jeunes.

PERMETTRE À CHAQUE JEUNE DE POUVOIR
ACCÉDER AUX SOINS QUELS QUE SOIENT
SES MOYENS FINANCIERS OU SON STATUT

Nous savons que les inégalités sociales de santé et la marchandisation de la santé dans le monde médical nous rendent particulièrement vulnérables. Il est bon de rappeler que le préambule de la Constitution déclare que « *la nation garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux travailleurs les plus âgés la protection de la santé* ». Le rapport aux institutions de santé, leurs lourdeurs administratives et les galères de changements de régime (régime général, régime étudiant, affilié aux parents, ...) sont pointés comme des freins importants qui empêchent de se préoccuper de sa santé.

Nous devons tou·te·s avoir les mêmes droits et un accès égal aux soins, malgré les pluralités de parcours (étudiant·e, salarié·e, retraité·e, privé·e d'emploi...).

La JOC revendique plus de moyens humains et financiers pour tous les services de santé afin de faciliter les démarches administratives et permettre un accès aux soins de qualité pour tou·te·s les jeunes. Le contrôle médical par la médecine du travail doit être rétabli pour tous les contrats de travail. Cette obligation doit être garantie par l'Etat.

Toutes les spéculations basées sur la santé et dans le monde médical doivent être interdites afin de supprimer toutes formes de marchandisation de la santé qui nous empêchent aujourd'hui de nous soigner.

FAVORISER L'ENGAGEMENT DES JEUNES
DANS UNE DÉMARCHE D'ÉDUCATION
POPULAIRE EN VALORISANT LE BÉNÉVOLAT
ET EN RECONNAISSANT LES COMPÉTENCES
ACQUISES

DOLÉANCE #36

NOUS VOULONS UNE RÉELLE AUTONOMIE

Aujourd'hui, les jeunes sont trop souvent accusé·e·s de ne plus s'engager et d'être dans une attitude de consommation. Pourtant, 45% des jeunes soulignent qu'avoir un travail qui laisse du temps pour faire autre chose est important (enquête JOC, 2016). Il·elle·s sont cependant peu nombreux·ses à avoir le temps et les moyens financiers de s'engager en-dehors du travail.

C'est pour cela que **la JOC souhaite faire reconnaître et favoriser l'engagement des jeunes comme une réelle participation à la société.** La JOC défend en effet l'engagement comme source d'épanouissement et de développement de compétences humaines. L'engagement doit être au service de notre construction personnelle tout au long de la vie.

La JOC a également pour objectif de **faire découvrir et de valoriser dans les milieux scolaires la culture de l'engagement et de l'éducation populaire par des acteur·trice·s qui la pratiquent.**

DONNER ACCÈS À UN RÉSEAU
D'INFORMATION, DE FORMATION
ET D'AIDE AUX DÉMARCHES POUR ACCÉDER
À UN LOGEMENT DIGNE

DOLÉANCE #37

NOUS VOULONS UNE RÉELLE AUTONOMIE

Pour 45% des jeunes, l'autonomie réelle passe, entre autres, par la possibilité de se loger. Pourtant, les difficultés des jeunes dans l'accès au logement sont réelles : 68% des 18 et 30 ans y sont confronté·e·s (enquête JOC, 2016). Depuis 2012, plusieurs dispositifs d'aide à l'accès au logement ont été mis en place, ouverts à des publics différents et très précis (Caution Locative Etudiante, VISA pour le Logement et l'Emploi...). Si ces mesures marquent un progrès notable, on sait que la coexistence de dispositifs nombreux entraîne souvent un taux important de non recours aux droits. Leur connaissance par les bénéficiaires reste limitée et réduit ainsi leur utilisation (FFJ, 2016).

La JOC revendique un accès égal au logement pour tou·te·s et tout au long de la vie. Un accompagnement humain dans l'accès à l'information et à un logement digne doit permettre de lutter contre les inégalités de réseau.

CRÉER UNE PLATEFORME DE RÉFÉRENCIEMENT DES LOGEMENTS PROCHES DU LIEU D'EMPLOI

L'accès des jeunes au logement est une étape décisive vers leur entrée dans la vie active. L'occupation des logements par les jeunes se caractérise par un renouvellement fréquent causé par les études, les stages, l'alternance et les contrats courts et précaires. Ces changements fréquents permettent aux propriétaires de pratiquer une politique locative agressive avec des loyers très élevés. Le système d'aides au logement (APL et ALS) contribue à réduire l'effort financier. Cependant, ces aides ne permettent pas suffisamment de réduire aujourd'hui la part du budget des jeunes attribué au logement (FFJ 2013).

La JOC revendique **la mise en place d'une plateforme de référencement contrôlée par l'Etat afin**

de permettre aux jeunes d'identifier les logements dignes proches de leur lieu d'emploi. Ces logements devront répondre à un certain nombre de critères d'éligibilité afin d'être considérés comme des logements dignes (notamment l'encadrement des loyers et la qualité énergétique des logements) et être référencés sur la plateforme. Seuls ces logements référencés recevront l'autorisation de l'Etat pour être mis en location.

RENFORCER LE CONTRÔLE
DE LA SALUBRITÉ
DES LOGEMENTS LOCATIFS

DOLÉANCE #39

NOUS VOULONS UNE RÉELLE AUTONOMIE

La réglementation actuelle interdit la location par un·e propriétaire de logements qui ne présentent pas des caractéristiques décentes d'habitation (Décret du 30 janvier 2002). Cependant, la procédure pour faire valoir ses droits est lourde et à la charge des locataires. L'insalubrité des logements met en danger la santé des personnes les plus précaires. L'Etat a un rôle à jouer afin de protéger la vie de tou·te·s.

Un service de contrôle de la salubrité des logements locatifs indépendant doit être mis en place. L'Etat doit ainsi interdire la location de tous les logements qualifiés d'insalubres par ce service.

POUR QUE L'ÉTAT RÉHABILITE
LES LOGEMENTS INSALUBRES
EN CONTREPARTIE D'UN PLAFONNEMENT
DES LOYERS

DOLÉANCE #40

NOUS VOULONS UNE RÉELLE AUTONOMIE

La situation des jeunes à l'égard du logement doit être mise en perspective avec la crise connue dans ce secteur. La plupart des problèmes de logement rencontrés par les jeunes concernent également tout individu dont les ressources sont insuffisantes pour accéder à un logement digne. Pour mettre fin à l'insalubrité des logements, tous les acteur·trice·s doivent mener un combat orchestré par l'État sur le long terme.

Ce dernier doit ainsi travailler avec un service de contrôle de la salubrité pour réhabiliter les logements indignes. **L'État devra offrir aux propriétaires une aide à la réhabilitation des logements en contrepartie d'un important plafonnement des loyers au bénéfice des locataires.**